****

**AVIS**

COVID-19 : MESURES POUR ASSURER LA SANTÉ DES ÉLUS ET DES CITOYENS

Malgré la pandémie de COVID-19, le conseil des maires continue d’assurer le bon fonctionnement de la MRC. Cependant, afin de ne pas compromettre la santé des élus et des citoyens, les mesures suivantes ont été prises :

PRÉSENCE DU PUBLIC

Les séances du conseil pourront se dérouler en présence d’un public, sous réserve du respect des mesures sanitaires applicables.

CALENDRIER

Le calendrier des séances du conseil est maintenu.

PROJETS D’ORDRE DU JOUR

Les projets d’ordre du jour continueront à être publiés sur le site Internet de la MRC.

DIFFUSION DES SÉANCES

Les séances **ne seront plus webdiffusées** en direct sur Facebook live à la date prévue au calendrier. L’enregistrement des séances sera disponible sur la page Facebook de la MRCVO dans un délai de 24 h suivant les séances et sur le site Internet de la MRCVO au plus tard le vendredi 16h30, à partir du lien suivant :

<http://mrcvo.qc.ca/administration/administration/conseil-maires/diffusion-tele-web/>

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est possible de faire parvenir vos questions ou commentaires par courriel à l’adresse communications@mrcvo.qc.ca ou par téléphone au 819-825-7733 poste 262 avant 10h le jour de la séance.

Ces mesures seront en vigueur jusqu’à nouvel ordre.

Fait à Val-d’Or, ce 19 avril 2022.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Me Marie-Hélène Bastien

Greffière